

**Compte-rendu du conseil  
de la Communauté de Communes  
des Bastides Dordogne-Périgord  
le 16 juillet 2020**

L'an deux mille vingt, le seize juillet, le Conseil Communautaire s'est réuni Salle Jacques Brel, à LALINDE, à la suite de la convocation adressée par Christian ESTOR, Président sortant, le 10 juillet 2020.

**Nombre de membres en exercice :** 64

**Présents :** 60

ALLES SUR DORDOGNE	Michel CALES
BADEFOLS SUR DORDOGNE	Jean-Philippe COUILLARD
BANEUIL	Thierry DEGUILHEM
BAYAC	Annick CAROT
BEAUMONT DU PERIGORD	Dominique MORTEMOSQUE
	Éléonore BAGES
	Michel LIGNAC
	Sébastien LANDAT
	Sabrina VITRAC
BIRON	Bruno DESMAISON
BOUILLAC	Paul-Mary DELFOUR
BOURNIQUEL	Raymond FLEURY
CALES	Christophe CATHUS
CAPDROT	Ludovic PAPON
CAUSE DE CLERANS	Bruno MONTI
COUZE SAINT FRONT	Jean-Christophe SAINT MARTIN
GAUGEAC	Robert ROUGIER
LALINDE	Jérôme BOULLET
	Marie-Josée MANCEL
	Jérôme VIGEANT
	Esther FARGUES
	Emmanuelle DIOT
	Christine VERGEZ
	Christian BOURRIER
LANQUAIS	Michel BLANCHET
LAVALADE	Thierry TESTUT
LE BUISSON DE CADOUIN	Marie-Lise MARSAT
	Jean-Marc GOUIN

	Maryline LACOSTE-KOEGLER
	Jean-Marc LAFORCE
	Marianne BEYNE
LIORAC SUR LOUYRE	Jean-Claude MONTEIL
LOLME	Bernard ETIENNE
MARSALES	Jean-Pierre PRETRE
MAUZAC ET GRAND CASTANG	Florent FARGE
MOLIERES	Patrick MARTIN
MONPAZIER	Fabrice DUPPI
MONSAC	Daniel SEGALA
MONTFERRAND DU PERIGORD	Nathalie FABRE
NAUSSANNES	Alain ROUSSEL
PEZULS	Roger BERLAND
PONTOURS	Etienne GOUYOU-BEAUCHAMPS
PRESSIGNAC VICQ	Benoît BOURLA
RAMPIEUX	Daniel GRIMAL
SAINT AGNE	Serge MÉRILLOU
SAINT AVIT RIVIERE	Isabelle MUCHA
SAINT AVIT SENIEUR	Alain DELAYRE
SAINT CAPRAISE DE LALINDE	Laurent PÉRÉA
SAINT CASSIEN	Philippe POUMEAU
SAINT FELIX DE VILLADEIX	Arnaud BOURGEOIS
SAINT MARCEL DU PERIGORD	Yves WROBEL
SAINT MARCORY	Jean CANZIAN
SAINT ROMAIN DE MONPAZIER	Gérard CHANSARD
SAINTE CROIX DE BEAUMONT	Francis MONTAUDOUIN
SAINTE FOY DE LONGAS	Maurice MASSE
SOULAURES	Magalie PISTORE
TRÉMOLAT	Éric CHASSAGNE
URVAL	Éloi COMPOINT
VARENNES	Gérard MARTIN
VERDON	Jean-Marie BRUNAT
VERGT DE BIRON	Laurent BAGILET

**Absents excusés :** Alexandre LACOSTE, Philippe LAVILLE

### **Pouvoirs**

Monsieur Jean-Pierre ALLOITTEAU, excusé, avait donné pouvoir à Jean-Christophe SAINT MARTIN

Monsieur Pierre-Manuel BÉRAUD, excusé, avait donné pouvoir à Jérôme BOULLET

Monsieur Patrice MASNERI, excusé, avait donné pouvoir à Florent FARGUE

## **ORDRE DU JOUR**

1. Installation du conseil de la communauté de communes
2. Election du Président
3. Fixation du nombre de Vice-Présidents
4. Election des Vice-Présidents
5. Détermination de la composition du bureau
6. Questions diverses

Monsieur Christian ESTOR, Président sortant, ouvre la séance et procède l'appel des délégués et déclare installés les membres dans leurs fonctions de délégués communautaires.

Puis, il demande si dans l'assemblée, Monsieur Jean-Claude MONTEIL est bien le doyen d'âge.

En tant que doyen du conseil de la communauté de communes, Monsieur MONTEIL va présider la séance d'installation du conseil jusqu'à l'élection du Président de la communauté de communes. Monsieur ESTOR se retire.

Monsieur Jean-Claude MONTEIL demande la désignation d'un secrétaire de séance. Monsieur Roger BERLAND se propose et le conseil approuve.

Le Président doyen précise à l'assemblée que le nombre de conseillers communautaires et leur répartition entre les communes ont été fixés par arrêté préfectoral du 15 Octobre 2019. Le conseil de la Communauté de Communes des Bastides Dordogne Périgord a 64 conseillers communautaires titulaires. Uniquement pour les communes ayant un seul conseiller communautaire, le conseiller titulaire a un suppléant.

Deux conseillers communautaires, Monsieur LASCAUX Thierry Maire de SAINTE FOY DE LONGAS et Monsieur SLAGHUIS Martin, Maire de BADEFOLS SUR DORDOGNE, ont démissionné de leur mandat de conseiller communautaire pour incompatibilité de fonction avec leur emploi et ont été remplacés dans l'ordre du tableau.

Le conseil est donc complet et il peut être procédé à l'élection du Président.

Concernant l'installation du conseil, le Président doyen rappelle que le conseil scientifique préconise le respect des règles sanitaires. Pour respecter ces consignes de sécurité sanitaire et pour simplifier le déroulement des votes successifs, le président doyen propose qu'un agent de la communauté de communes distribue à chacun un bulletin ou plusieurs pour ceux qui ont des pouvoirs et déplace l'urne afin d'éviter à chacun de se déplacer pour passer dans l'isoloir, puis pour aller déposer son bulletin dans l'urne au centre de la salle

Tout le monde étant favorable à ces propositions, le principe d'organisation est retenu.

## **1. Élection du Président :**

Le Président doyen explique que l'élection du Président suit les mêmes règles que celles prévues pour les conseils municipaux aux articles L 2122-7 et suivants du code général des collectivités territoriales : l'élection se déroule au scrutin secret à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il y a un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Deux assesseurs sont désignés :

Madame Magali PISTORE  
Monsieur Jean-Marie BRUNAT

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Candidats :

Monsieur Jean-Marc GOUIN

Premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 63
- bulletins blancs ou nuls : 07
- suffrages exprimés : 56
- majorité absolue : 29

Ont obtenu :

- Monsieur Jean-Marc GOUIN : 55 voix
- Monsieur Dominique MORTEMOSQUE : 01 voix

Monsieur Jean-Marc GOUIN, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Président, et a été installé.

Monsieur Jean-Marc GOUIN a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

## **2. Détermination du nombre de Vice Présidents**

Le Conseil Communautaire ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 24-2019-10-15-008 en date du 15 octobre 2019 constatant le nombre total de sièges que compte l'organe délibérant de la Communauté de communes des Bastides Dordogne Périgord et leur répartition par commune membre ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 5211-2 ; L. 5211-10 ;

Considérant que le nombre de Vice-Présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 % de l'effectif total de l'organe délibérant, ni qu'il puisse excéder quinze Vice-Présidents ;

Considérant que l'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de Vice-Présidents supérieur à celui qui résulte de l'application des deuxième et troisième alinéas, sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif et le nombre de quinze ;

Après en avoir délibéré, et sur proposition du Président, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de porter à 10 le nombre de Vice-Présidents de la Communauté de Communes des Bastides Dordogne-Périgord.

### **3. Election des vice-Présidents**

Le Président rappelle que le nombre des Vice-Présidents a été fixé à 10.

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes que pour l'élection du Président, et sous la présidence de Monsieur Jean-Marc GOUIN à l'élection des Vice-Présidents.

Deux assesseurs sont désignés pour l'intégralité des élections des Vice-Présidents :

Madame Magali PISTORE  
Monsieur Jean-Marie BRUNAT

### **Election du premier vice-président**

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Sont candidats :

Monsieur Dominique MORTEMOUSQUE

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 63

À déduire : bulletins blancs ou nuls : 12

Reste, pour le nombre des suffrages exprimés : 51

Majorité absolue : 26

Ont obtenu :

Monsieur Dominique MORTEMOUSQUE : 50 voix

Monsieur Roger BERLAND : 01 voix

**Monsieur Dominique MORTEMOUSQUE est déclaré élu et accepte d'exercer cette fonction.**

#### **Election du deuxième vice-président**

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Sont candidats :

Monsieur Serge MERILLOU

#### **Premier tour de scrutin**

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 63

À déduire : bulletins blancs ou nuls : 07

Reste, pour le nombre des suffrages exprimés : 56

Majorité absolue : 29

Ont obtenu :

Monsieur Serge MERILLOU : 55 voix

Monsieur Roger BERLAND : 01 voix

**Monsieur Serge MERILLOU est déclaré élu et accepte d'exercer cette fonction.**

#### **Election du troisième vice-président**

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Sont candidats :

Monsieur Pierre-Manuel BERAUD

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 63

À déduire : bulletins blancs ou nuls : 13

Reste, pour le nombre des suffrages exprimés : 50

Majorité absolue : 26

Ont obtenu :

Monsieur Pierre-Manuel BERAUD : 48 voix

Monsieur Benoît BOURLA : 01 voix

Monsieur Roger BERLAND : 01 voix

**Monsieur Pierre-Manuel BERAUD est déclaré élu et accepte d'exercer cette fonction.**

**Election du quatrième vice-président**

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Sont candidats :

Monsieur Laurent PEREA

Monsieur Benoît BOURLA

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 63

À déduire : bulletins blancs ou nuls : 02

Reste, pour le nombre des suffrages exprimés : 61

Majorité absolue : 31

Ont obtenu :

Monsieur Laurent PEREA : 36 voix

Monsieur Benoît BOURLA : 25 voix

**Monsieur Laurent PEREA est déclaré élu et accepte d'exercer cette fonction.**

### **Election du cinquième vice-président**

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Sont candidats :

Monsieur Bruno DESMAISON

#### Premier tour de scrutin

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 63

À déduire : bulletins blancs ou nuls : 05

Reste, pour le nombre des suffrages exprimés : 58

Majorité absolue : 30

Ont obtenu :

Monsieur Bruno DESMAISON : 57 voix

Monsieur Benoît BOURLA : 01 voix

**Monsieur Bruno DESMAISON est déclaré élu et accepte d'exercer cette fonction.**

***Monsieur Etienne GOUYOU BEAUCHAMPS arrive à 17h45. Le nombre des votants est désormais de 64.***

### **Election du sixième vice-président**

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Sont candidats :

Monsieur Fabrice DUPPI

Monsieur Éric CHASSAGNE

Monsieur Jean-Pierre PRETRE

#### Premier tour de scrutin

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 64

À déduire : bulletins blancs ou nuls : 00

Reste, pour le nombre des suffrages exprimés : 64

Majorité absolue : 33

Ont obtenu :

Monsieur Fabrice DUPPI : 38 voix

Monsieur Éric CHASSAGNE : 10 voix

Monsieur Jean-Pierre PRETRE : 16 voix

**Monsieur Fabrice DUPPI est déclaré élu et accepte d'exercer cette fonction.**

### **Election du septième vice-président**

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Sont candidats :

Monsieur Christophe CATHUS

### **Premier tour de scrutin**

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 64

À déduire : bulletins blancs ou nuls : 03

Reste, pour le nombre des suffrages exprimés : 61

Majorité absolue : 31

Ont obtenu :

Monsieur Christophe CATHUS : 59 voix

Monsieur Benoît BOURLA : 01 voix

Monsieur Roger BERLAND : 01 voix

**Monsieur Christophe CATHUS est déclaré élu et accepte d'exercer cette fonction.**

### **Election du huitième vice-président**

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

#### Sont candidats :

Monsieur Thierry DEGUILHEM

#### Premier tour de scrutin

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 64

À déduire : bulletins blancs ou nuls : 17

Reste, pour le nombre des suffrages exprimés : 47

Majorité absolue : 24

#### Ont obtenu :

Monsieur Thierry DEGUILHEM : 45 voix

Monsieur Roger BERLAND : 02 voix

**Monsieur Thierry DEGUILHEM est déclaré élu et accepte d'exercer cette fonction.**

### **Election du neuvième vice-président**

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

#### Sont candidats :

Madame Annick CAROT

#### Premier tour de scrutin

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 64

À déduire : bulletins blancs ou nuls : 10

Reste, pour le nombre des suffrages exprimés : 54

Majorité absolue : 28

#### Ont obtenu :

Madame Annick CAROT : 53 voix

Monsieur Roger BERLAND : 01 voix

**Madame Annick CAROT est déclarée élue et accepte d'exercer cette fonction.**

### **Election du dixième vice-président**

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Sont candidats :

Madame Nathalie FABRE

### **Premier tour de scrutin**

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 64

À déduire : bulletins blancs ou nuls : 07

Reste, pour le nombre des suffrages exprimés : 57

Majorité absolue : 29

Ont obtenu :

Madame Nathalie FABRE : 55 voix

Monsieur Roger BERLAND : 01 voix

Madame Marianne BEYNE : 01 voix

**Madame Nathalie FABRE est déclarée élue et accepte d'exercer cette fonction.**

## **5. Détermination de la composition du Bureau**

Conformément à l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales, le bureau des établissements publics de coopération intercommunale est composé du président, d'un ou de plusieurs vice-présidents et, éventuellement, d'un ou de plusieurs autres membres.

Le nombre de Vice-Présidents fixé par l'organe délibérant est de 10.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité que le bureau de la communauté de communes des Bastides Dordogne-Périgord sera composé de :

Le Président : Monsieur Jean-Marc GOUIN

1er Vice-Président : Monsieur Dominique MORTEMOSQUE

2<sup>ème</sup> Vice-Président : Serge MÉRILLOU

3<sup>ème</sup> Vice-Président : Pierre-Manuel BÉRAUD

4<sup>ème</sup> Vice-Président : Laurent PÉRÉA

5<sup>ème</sup> Vice-Président : Bruno DESMAISON

6<sup>ème</sup> Vice-Président : Fabrice DUPPI

7<sup>ème</sup> Vice-Président : Christophe CATHUS

8<sup>ème</sup> Vice-Président : Thierry DEGUILHEM

9<sup>ème</sup> Vice-Président : Annick CAROT

10<sup>ème</sup> Vice-Président : Nathalie FABRE

## **7. Lecture de la charte**

Jean Marc GOUIN, Président de la Communauté de Communes des Bastides Dordogne Périgord donne lecture de la charte de de l'élu local prévue à l'article L 111-1-1 selon les recommandations de l'art L 5211-9 DU CGCT.

Un exemplaire de la charte de l'élu local est remis à chaque conseiller communautaire ainsi les dispositions de la sous section 1 de la section II du chapitre IV du présent titre ainsi que les articles auxquels il est fait référence dans ces dispositions.

## **8. Questions et informations diverses**

Les membres du conseil procèdent aux signatures des procès verbaux des élections qui ont lieu lors de cette réunion.

Le Président informe l'assemblée de son souhait d'organiser un conseil le 23 juillet afin de procéder, entre autre, aux désignations des membres représentant la communauté de communes aux organismes extérieurs.

L'ordre du Jour étant épuisé, le président clôture la séance à 19 heures 20.

*La prochaine réunion est prévue le Mardi 23 juillet 2020 à 18h30, salle Jacques Brel à LALINDE.*